

COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal de la Commune de
Montbenoit le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze, le treize mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 23 avril 2015

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Mesdames BOUCARD Nathalie, FERREUX Bénédicte, Messieurs POMPON Pierre et BOURDIN Ludovic, absents excusés.

Secrétaire de séance : M. MARGUET Jean-Charles

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération concernant la vente de la parcelle cadastrée section AB n° 133, lieudit « Loie de la Scie »,
- 2) Réflexion concernant le bureau de poste de Montbenoît
- 3) Point sur les travaux concernant le traitement de l'eau potable,
- 4) Questions diverses.

1) Délibération concernant la vente de la parcelle cadastrée section AB N° 133, lieudit « Loie de la Scie »:

M. le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de reprendre une délibération qui annule et remplace celle prise le 4 mars dernier (DCM N° 1/2015) concernant la vente de la parcelle communale cadastrée section AB N° 133, lieudit « Loie de la Scie » à la liquidation judiciaire de la scierie Barrand. En effet, une erreur a été commise sur le numéro de la parcelle : il fallait indiquer le numéro 133 et non pas le numéro 134.

Le Conseil est favorable pour reprendre une délibération afin de rectifier le numéro de parcelle (DCM N° 10/2015).

2) Réflexion concernant le bureau de poste de Montbenoît :

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'une entrevue qu'il a eu dernièrement avec la Direction régionale de la poste en la personne de M. TRAMPOL et Mme MADDOZ concernant le bureau de poste de Montbenoît.

Ils ont expliqué que, dans un contexte de baisse de fréquentation des bureaux de poste, il devient nécessaire de trouver des solutions permettant de garantir la pérennité de la présence postale sur la commune de Montbenoît, soit sous forme « d'agence postale communale », soit sous forme de «relais-poste commerçant ».

Ils demandent donc à la commune de réfléchir sur ces deux propositions. Le Conseil municipal souhaite rencontrer à nouveau les responsables de la poste avant de se prononcer.

3) Point sur les travaux concernant le traitement de l'eau potable :

Concernant la protection des captages des sources, des devis ont été envoyés par quatre sociétés pour la mise en place de 2 stations de traitement UV de l'eau. Après consultation des devis, la commission eau a retenu la société OGELEC de Pontarlier pour un montant de 26 985 € HT. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 11/2015**).

Un dossier de demande de subventions auprès des services du Conseil Général et de l'Agence de l'eau est en cours.

4) Questions diverses :

- ✓ M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la DDT de Besançon concernant le plan de prévention des risques d'inondation du Doubs amont. Des remarques ont été faites par la commune concernant ce plan. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 12/2015**).
- ✓ Suite à un courrier de M. GOFFREDO Franco pour une demande d'autorisation d'emplacement d'un véhicule sur la commune pour la vente de pizzas à emporter (un jour par semaine), le Conseil municipal est favorable à cette demande. L'emplacement proposé sera le parking situé près du cimetière et un montant annuel de frais d'emplacement de 470 € est demandé. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 13/2015**).
- ✓ M. le Maire fait part au Conseil municipal que Melle Aude LAVILLE a donné congé pour fin mai du logement communal qu'elle occupe actuellement. Melle Marion GAULARD souhaite louer ledit logement à partir de début Juin. Le Conseil municipal donne son accord de principe. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N°14/2015**).
- ✓ M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de Mme BOURQUIN Christine, nouvelle présidente du Conseil départemental.

La séance est levée à 22h00

Le compte rendu a été affiché le 30/05/2015

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT

